

■ Mairie Infos

Travailler au village

Une dizaine de Lieuranais exercent leur profession intra muros. Le petit lieuranais est allé à leur rencontre et tout au long de l'année nous vous les présenterons. C'est Lise Corrochano-Poujol que nous avons rencontrée en premier.

Lise est assistante maternelle agréée et fait partie du R.A.M. (Réseau Assistantes Maternelles - cf Petit lieuranais n°5)

Depuis quelques mois Lise s'est formée et a préparé sa maison pour accueillir de jeunes enfants. Ce n'est pas un métier facile de garder de jeunes enfants à domicile. Pour Lise faire partie du RAM était donc incontournable « *C'est encourageant d'avoir la possibilité d'échanger et d'être soutenu dans sa pratique professionnelle de tous les jours* » nous dit Lise « *Isabelle Couette nous propose des réunions d'information, des animations, , des rencontres* »..

Isabelle Couette (responsable du RAM) travaille « *avec les parents pour leur faire prendre conscience qu'une assistante maternelle ce n'est pas seulement une garde d'enfant* ».

Les assistant(e)s maternel(le)s sont des



Lise et ses deux filles, Justine et Laurie. C'est Manon, sa fille aînée qui prend la photo. Ses trois filles sont scolarisées.

professionnel(le)s de la petite enfance. Elles nourrissent les corps mais aussi les esprits de vos tout petits. Elles sont des personnes ressources qui, dès que les parents ont déposé leur enfant, le rassurent, le sécurisent pour l'aider à s'épanouir.

Les coordonnées de Lise sont disponibles en Mairie.

Les chemins ruraux

Les chemins ruraux ont une importance essentielle dans la vie communale : leur existence, leur entretien, leur utilisation, leur suppression, donnent lieu à de fréquents contentieux.

Le chemin rural se définit par rapport à deux autres catégories de voies qui elles aussi ont une importance essentielle pour la commune : la voie communale proprement dite, et le chemin d'exploitation. Il est la propriété de la commune et cette dernière bénéficie d'une présomption de propriété renforcée et d'affectation.

Cette présomption s'étend d'ailleurs non seulement à l'assiette du chemin mais aussi à ses dépendances qui en font partie intégrante, tels que les talus et fossés.

Orage violent

Après un orage violent c'est au propriétaire du terrain en amont de nettoyer la route située en dessous.

La destination du chemin peut être définie notamment comme un plan d'itinéraires de promenade ou de randonnée. En tant qu'élément du domaine privé de la commune, cette dernière n'en n'a pas l'obligation d'entretien. Les chemins ruraux ne sont, par nature, ni inaliénables, ni imprescriptibles, ce qui signifie qu'un particulier peut s'en rendre propriétaire par un usage paisible, **public**, continu, et non équivoque de 30 ans.



Les marches du futur sentier « les balcons volcaniques » au départ de Péirigous sont construites (cf. PL n°10)

Numérotation des rues de la commune

Nous n'attendons pas d'avoir comme à Paris 1474 rues pour envisager de numéroter nos rues à Lieuran.

Les facteurs nous ont informés que le tri à Clermont allait être électronique. Nous en avons eu la confirmation par la responsable du tri.

Courant 2010 nous devons avoir effectué la numérotation des rues de Lieuran et du Mas de Roujou.

La numérotation des rues relève des pouvoirs de police du Maire. Elle est alors obligatoire et le propriétaire ne peut s'y opposer. Au dernier conseil municipal une commission « numérotation des rues » a été constituée.

Elle doit travailler à la numérotation des rues mais aussi à leur appellation. Il est d'usage de se référer au plan cadastral pour les chemins communaux. C'est le décret du 4 juillet 1805 relatif à la numérotation des voies de la ville de Paris qui est toujours en vigueur et selon les dispositions des articles 9 et 11 le décret s'applique à l'ensemble des villes.

des villes et des communes.

Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, la numérotation exécutée pour la première fois est à la charge de la commune. L'entretien est la charge du propriétaire.

1 2 3 4 5 6